AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-6-8-68 823222

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)

Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

LA GROSSE ALTISE DU COLZA

La Grosse Altise du Colza (Psylliodes Chrysocephala) a certainement été l'ennemi le plus redoutable des cultures de Colza durant la dernière campagne. Ses dégâts ont été parfois si sévères qu'ils ont entrainé la destruction de nombreuses cultures au printemps.

Il n'est donc pas inutile de rappeler la biologie de ce ravageur et de préciser les meilleurs méthodes de lutte qui peuvent être appliquées pour en empêcher ou en limiter les attaques.

BIOLOGIE ET DEGATS -

La Grosse Altise du Colza est un petit coléoptère bleu noir de 3 à 4 millimètres qui saute lorsqu'on le dérange.

Les adultes apparaissent à la fin du mois d'Aout à la même époque que les Petites Altises. Ils peuvent alors s'attaquer aux cotylédons et détruire de nombreuses plantes. Lorsque les Colzas sont plus développés ces insectes dévorent le feuillage et les dégâts se traduisent par de nombreux petits trous qui affaiblissent les plantes.

Les femelles pondent leurs oeufs dans le sol près des pieds de Colza. Les jeunes larves blanchâtres à tête noire et qui atteignent 8 millimètres à leur complet développement pénètrent à l'intérieur des pétioles des feuilles. Le point de pénétration ressemble à un trou d'épingle.

Par la suite ces larves migrent dans la tige et peuvent ainsi amener la destruction de la plante. En cas de fortes attaques il n'est pas rare de dénombrer dix à quinze larves par pied.

Les pieds les plus fortement attaqués prennent un aspect buissonneux, la montaison et la floraison sont retardées et très irrégulières ce qui favorise les attaques d'autres insectes tels que les Méligèthes et les Charançons des siliques.

Les pontes peuvent se prolonger pendant tout l'automne et même en hiver, tant que les températures moyennes ne sont pas inférieures à 7°. Elles peuvent donc être très nombreuses si l'automne est doux, comme cela a été le cas durant la dernière campagne. Chaque femelle est susceptible de pondre jusqu'à mille oeufs. L'activité des larves peut se poursuivre durant tout l'hiver si celui-ci n'est pas trop froid.

../..

P/39

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

METHODES DE LUTTE -

On peut lutter contre la Grosse Altise du Colza par la désinfection des semences et par un traitement des cultures.

La désinfection des semences a pour but de protéger les jeunes plantules au moment de la levée. Le LINDANE est la matière active la plus intéressante. Il est nécessaire d'utiliser une poudre ayant une haute teneur en matière active. Afin d'augmenter l'adhérence de la poudre il est recommandé d'enrober les semences avec un peu d'huile végétale à raison d'une cuillerée à café par kilo de semences.

Les traitements en cultures ont pour but soit de détruire les adultes en cas de pullulation importante, soit de tuer les jeunes larves après leur pénétration dans le pétiole des feuilles.

Si deux à trois semaines après la levée on observe une pullulation importante d'adultes dans les cultures il peut être nécessaire d'effectuer un traitement en utilisant soit un produit à base de LINDANE (200 à 300 g de matière active à l'hectare), soit un produit à base de PARATHION (200 à 300 g de matière active à l'hectare), soit un produit à base de D.D.T. ou de H.C.H. (1 000 à 1 500 g de matière active à l'hectare), soit un produit à base de DIELDRINE (500 à 600 g de matière active à l'hectare).

On peut encore détruire les larves après leur pénétration dans les pétioles des feuilles. Il est alors nécessaire d'utiliser une matière active capable de pénétrer dans les tissus. Les émulsions de LINDANE ou de PARATHION utilisées à la dose voulue pour avoir 300 g de matière active à l'hectare donnent des résultats intéressants. Le traitement est nécessaire lorsqu'on peut dénombrer plus de deux larves par pied.

Les traitements qui peuvent être effectués à la sortie de l'hiver donnent rarement des résultats intéressants car les larves ont très souvent gagné les tiges et ne peuvent plus être détruites par les produits insecticides.

=-=-=-=-=-=-=-=

EMPLOI DES INSECTICIDES ET DES FONGICIDES EN AGRICULTURE

Différentes limitations sont apportées par la législation, à l'emploi des substances antiparasitaires en agriculture. Les limites d'applications qui doivent être rigoureusement respectées sont indiquées ci-après :

A - PRODUITS AUTORISES EN COURS DE VEGETATION ET LIMITES D'EMPLOI :

1°) Produits dont l'emploi est autorisé jusqu'à 60 jours avant la récolte :

* Diméfox (réservé aux traitements sur houblon)

2°) Produits dont l'emploi est autorisé jusqu'à 30 jours avant la récolte :

* Aldrine (interdit sur toute culture fruitière)
* Dieldrine (interdit sur toute culture fruitière)
*Vamidothion

3°) Produits dont l'emploi est autorisé jusqu'à 21 jours avant la récolte :

Binapacryl
Endothion
Heptachlore
* Oxydéméton méthyle
* Phosphamidon
Polychlorocamphane
Toxaphène

4°) Produits dont l'emploi est autorisé jusqu'à 15 jours avant la récolte :

Azinphos (Ethyl et Méthyl)
Carbophénothion
Chlordane
Chlorfenvinphos
Chlorphénamidine
Diazinon (21 j. pour l'olivier)
D.D.T.
Dicofol
Dréthion
Dioxathion
Endosulfan
Fenitrothion
Fenthion (21 j. pour l'olivier)
H.C.H.
Imidithion
Isolane
Lindane
Médathion
Minacide
Nichlorfos
Parathion Ethyl
Parathion Méthyl
Phenkapton
Phosalone
Prothoate
Thioquinox

5°) Produits dont l'emploi est autorisé jusqu'à 10 jours avant la récolte :

Nicotine
Sulfotep (avant la première récolte et pour les cultures sous verre et sous-abri)

6°) Produits dont l'emploi est autorisé jusqu'à 7 jours avant la récolte :

Bromophos
Carbaryl
Chlorbenside
Chlorfenizon
Chlorobenzilate (interdit sur arbres à noyaux)
D.D.D.
* Diméthoate (21 j. pour l'olivier)
Ethylphényldichloréthane
Fénizon
* Formothion
Malathion
Métaldehyde
Méthoxychlor
Mévinphos
Naled (48 heures en fumigation en serre)
Chloropropylate
Tétradifon
Tétrasul
Trichlorfon.

7°) Produits dont l'emploi est autorisé jusqu'à 5 jours avant la récolte :

Dichlorvos

* Ces produits sont interdits en cultures légumières ou comportent des restrictions d'emploi sur ces cultures.

P 40

8°) Produits destinés uniquement à la confection des appâts :

Fluosilicate de baryum

9°) Produits pour l'emploi desquels il n'y a pas de restrictions particulières :

Pyréthrines synergisées   Roténone

B - LEGISLATION PARTICULIERE CONCERNANT L'EMPLOI DES ARSENICAUX :

a) Les composés arsenicaux solubles : leur emploi n'est autorisé que pour les traitements d'hiver de la vigne et leur utilisation a toute autre fin est proscrite.

b) Les produits arsenicaux insolubles : leur emploi est interdit :

- en tout temps dans les cultures maraîchères et dans les vergers contenant des cultures intercalaires,
- à partir de deux mois avant la récolte pour les fruits à pépins,
- à partir de cinq semaines après la floraison pour les pêchers et les pruniers,
- après la floraison pour les cerisiers et les abricotiers,
- à partir d'une semaine avant la récolte pour les pommes de terre,
- pendant la floraison des arbres fruitiers et des plantes visitées par les abeilles.

C - LEGISLATION PARTICULIERE CONCERNANT L'EMPLOI DE L'H.C.H. ET SES DERIVES SOUFRES * :

Ces produits sont interdits pour les traitements des sols susceptibles de porter des plantes racines ou des tubercules.

D - PRODUITS RECONNUS COMME NON DANGEREUX POUR LES ABEILLES -

Chlorphénamidine
Dicofol (Dichlorophénil-Trichloréthanol)
Diéthion
Endosulfan
Polychlorocamphane
Phosalone
Pyréthrines
Roténone
Thioquinox
Toxaphène

E - LEGISLATION PARTICULIERE CONCERNANT CERTAINS FONGICIDES :

Compte-tenu de leur toxicité certains fongicides peuvent faire l'objet de délais d'utilisation avant la récolte :

Binapacryl : 21 jours   Drazoxolon : 15 jours   Dichlofluanide : 7 jours

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS